



Canicule : Anne Hidalgo demande la reconduction de la circulation différenciée à Paris

La Maire de Paris demande au Préfet de Police de reconduire les mesures d'urgence dont la circulation différenciée tant que la pollution à l'ozone, alimentée par la canicule, persiste.

En effet AIRPARIF prévoit de jeudi 27 juin à samedi 29 juin, la persistance de l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone (O3) en Ile-de-France, nécessitant des mesures fortes pour protéger la santé des parisiens et des franciliens.

A la suite de la demande de la Ville, la Préfecture de Police avait annoncé hier la mise en place de la circulation différenciée sur le territoire métropolitain couvrant tout le territoire y compris à l'intérieur de l'A86 pour la journée du mercredi 26. La Maire de Paris se félicite de cette décision, qui correspond à une demande répétée de la Ville de Paris. Sur tout ce périmètre, la circulation des véhicules Crit'air 5 et non classés (déjà interdits dans Paris), Crit'air 4 (qui seront interdits dans Paris [à partir du 1er juillet](#)), et Crit'air 3, est interdite afin de réduire de façon immédiate les émissions polluantes.

Le stationnement résidentiel gratuit, mis en place par la ville de Paris dès hier en prévision du pic de pollution, se poursuit tant que la situation l'exige.

La Ville de Paris appelle Parisiens, Franciliens et visiteurs à respecter les restrictions de circulation motorisée (automobiles, scooters et motos), à faire preuve de civisme en adaptant leur comportement et à emprunter les réseaux de transport en commun, le covoiturage et tout autre mode de transport plus respectueux de l'environnement – notamment le vélo.

Contact presse :

Service de presse - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr